



Monsieur le Directeur général de l'Administration et de la Fonction publique

Vous convoquez ce groupe de travail pour discuter du projet de décret qui fusionne les instances de dialogue social dans la Fonction publique à l'instar ce qui a été fait pour le secteur privé avec les conséquences connues de dégradation du dialogue social avec moins de représentants de personnels et moins de droits syndicaux.

C'est le premier groupe de travail dans le contexte de crise sanitaire subie par le pays, qui a encore été l'occasion de démontrer l'importance essentielle des services publics et de la fonction publique dans notre modèle social pour garantir l'accès aux droits sociaux de la population. A ce titre nous tenons à saluer l'engagement sans faille des agent.e.s des 3 versants de la fonction publique qui ont démontré, une nouvelle fois, leur rôle essentiel au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale.

Cette réunion a donc une valeur symbolique très forte. Elle pourrait être le marqueur de votre volonté de tirer les conséquences de tous les enseignements de la crise et de réorienter la politique suivie pour les agents publics. A la lecture du document malheureusement nous ne pouvons qu'en douter !

Vous nous convoquez donc ce matin sur une des dispositions les plus légitimement contestées avant la crise sanitaire car elle risque de mettre à mal le dialogue social en général et les CHSCT en particulier. Vous nous convoquez en particulier sur une disposition de la loi de transformation de la Fonction publique qui, si elle avait été en vigueur au moment de la crise sanitaire, n'aurait pas permis de s'appuyer sur les représentants des CHSCT, n'aurait pas permis toutes les discussions, y compris contradictoires, que nous avons eues sur les protocoles sanitaires, les plans de continuité

puis de reprise d'activité, etc. Bref, heureusement que votre loi, unanimement rejetée, à raison, par l'ensemble des organisations syndicales ici présentes et dont nous demandons toujours l'abrogation, n'était pas encore complètement appliquée au moment de cette crise, car elle aurait fragilisé le dialogue social et in fine le fonctionnement des services ainsi que l'élaboration et la liste des mesures de protection de la santé de personnels ! Pire, si elle avait été appliquée, elle aurait certainement aggravé la situation sanitaire.

Et on peut dire à l'inverse qu'il est bien dommageable pour la fonction publique et ses personnels que votre loi ait commencé à s'appliquer, par exemple pour tout ce qui concerne les prérogatives des CAP. On en a vu déjà les effets négatifs, les recours contre les décisions de l'administration se multiplient et nombre de personnels, n'ayant plus de représentants vers qui se tourner, se sentent légitimement maltraités et seuls face à leur administration. De même qu'il est fort dommage de ne pas avoir prévu une dynamique globale de revalorisation salariale, élément incontournable de la reconnaissance du travail et des qualifications des agents : on voit les effets délétères du dé-classement de professions entières sur l'hôpital public, qui n'a tenu que par l'engagement et le sens du service public hérités du statut. Ceux-ci n'ont eu de cesse de clamer le manque criant de moyens, de dénoncer des salaires trop bas et une gestion technocratique, celle-là même que vous souhaitez renforcer par votre loi et qui est une entrave au bon fonctionnement des services.

../.. suite à télécharger

fichiers:



[Télécharger declaration-5juin_fo_1.pdf](#) (235.35 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[Fonction publique](#)

[Transformation de la Fonction Publique](#)

- [A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank